

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, le Conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :En exercice : 27 **Quorum : 14**

Présents : 22

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 25

Abstention : 00

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 00

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 13****Date de la convocation :**

03/06/2026

22 présents : MENUET André, REGALLET Paul, GROS Sébastien, LACROIX Gilles, ANDRE Valérie, JOURDAN Véronique, BERTEAU Maëva, ARGOUD Yves, PLASSAIS Catherine, CHARANCE Régine, PARCOCRET Régis, CORNET Romance, CEVOZ-MAMI Christian, BOSSELER Nadia, HENAU Raymond, QUEYRON Isabelle, GUETAT Christine, MICCICHE Virginie, THIERY Ghislaine, GORJUX Yves, MANGE Marie-Christine, MAURIN Charles.**03 pouvoirs** : POTELLE Carine à BERTEAU Maëva, CHAPUIS Agnès à JOURDAN Véronique, LE BIHAN Isabelle à REGALLET Paul.**02 absents** : MOREL Aliette, DOMINICI Marie-José.**OBJET : BUDGET ANNEXE EHPAD LES FLORALIES – AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Considérant les résultats de l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2025 du budget annexe EHPAD Les Floralties ci-dessous,

Exploitation	ERRD 2025
Dépenses nettes	4 037 637,27 €
Recettes nettes	4 064 786,63 €
Résultat d'exploitation 2025	27 149,36 €
Report d'exercices antérieurs	- 76 975,34 €
Résultat à affecter	- 49 825,98 €

Après avoir examiné l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD), constatant qu'il fait apparaître un **déficit** du compte de résultat.

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats 2025 du Budget annexe EHPAD Les Floralties comme suit :

- 49 825,98 € au compte 11934 – Report à nouveau (solde débiteur) - EHPAD sous CPOM ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion et le vote l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD),

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 25 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2025 du budget annexe EHPAD Les Florales comme suit :

- 49 825,98 € au compte 11934 – Report à nouveau (solde débiteur) - EHPAD sous CPOM ;

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié et transmis en Préfecture le 07/07/2026,

Le Président,
Paul REGALLET

